

27 nov 2014 -15:41

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2014

Contingent de l'armée pour l'année 2015

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2015.

Le contingent de l'armée sera limité à 31 809 militaires. Il s'agit du nombre maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2015. Il se subdivise comme suit :

- maximum 30 614 militaires du cadre actif et élèves, comptés dans l'enveloppe en personnel militaire
- maximum 495 militaires du cadre actif comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire précitée
- maximum 700 militaires du cadre de réserve qui peuvent être rappelés sous les armes

La Constitution prescrit que le contingent de l'armée doit être fixé chaque année.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>